



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Information
Développement Durable et
Évaluation
Environnementale

Tél : 03 22 82 90 04
Fax : 03 22 91 73 77
Courriel : ae-iddee-dreal.npdcp@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur régional

à

Monsieur le maire de Cempuis
4, place du 11 novembre
60210 - CEMPUIS

mairie-de-cempuis@wanadoo.fr

Lille, le – 9 JUIN 2016

Objet : information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale – projet d'élaboration de la carte communale de la commune de Cempuis.

Monsieur le Maire,

L'autorité environnementale a été saisie le 19 décembre 2015, au titre de l'évaluation environnementale de certains plans et documents prévue par l'article L.122-4 du code de l'environnement, du projet d'élaboration de la carte communale de la commune de Cempuis.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois suivant sa saisine, le présent courrier vous informant de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet sera joint au dossier d'enquête publique ou, le cas échéant, à la procédure équivalente de consultation du public.

Cette information sera publiée sur le site internet de la DREAL Nord – Pas-de-Calais Picardie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional et par délégation,
le directeur régional adjoint

Yann Gourio

